

# CONSEIL MUNICIPAL

## DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020

Le 7 Septembre, convocation du **Conseil Municipal** adressée individuellement à chaque conseiller pour le **LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020 A 19 HEURES.**

### ORDRE DU JOUR :

#### **1. FONCTIONNEMENT de L'ASSEMBLEE**

- 1.1 Constitution des commissions municipales
- 1.2 Constitution des comités consultatifs
- 1.3 Désignation d'un référent ALEC

#### **2. TRAVAUX**

- 2.1 Eglise - Avenant ART CAMP – lot 4 : 1 008,00 € TTC (paratonnerre neuf)
- 2.2 SDE – Extension EP impasse rue de Mirouze : 4 158,00 € (part commune) : retiré de l'ordre du jour
- 2.3 Demande de subvention liaisons douces (plan de relance du département : appel à projets)
- 2.4 Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - Liaisons douces
- 2.5 DSIL - Rénovation de l'église

#### **3. FINANCES**

- 3.1 SBAA – convention financement conteneurs enterrés parvis Sainte Anne (8880 €)
- 3.2 Décision modificative n°1-2020 budget « commune »

#### **4. RESSOURCES HUMAINES**

- 4.1 Modification du tableau des effectifs (transformation poste école maternelle)
- 4.2 Avancement de grade - Détermination des ratios « promus-promouvables »

### DELEGATIONS

### Etaient présents :

Denis HAMAYON, Catherine RIVIÈRE, Jean-Yves MARTIN, Annick GLÂTRE, Frédéric LE TIEC, Christine LE MAU-ANDRIEUX, Daniel OGIER, Isabelle PLAZE, Jean-François BOINET, Françoise DUVAL, Laurent TURBÉ, Denis MARC, Bertrand LE FLOCH, Laurence LE GOFF, Sandrine KERGADALLAN, Michel RAULT, Céline BINAGOT, Céline BOUTRUCHE, Rozenn LE NAGARD, Karelle RAFFRAY-LAGADOU, Yvonnick RAULT, Fernand ROBERT, Pascale RIMAURO, Doriane LEFEBVRE, Fabrice BOULIOU, Emmanuel DESLANDE

### Absents :

Alain THORAVAL procuration à Jean-Yves MARTIN  
Emmanuel VIALETTE procuration à Frédéric LE TIEC  
Gwénaëlle POUILLAIN

**Secrétaire :** Christine LE MAU-ANDRIEUX

## 1.1

# CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

### Commission d'Appel d'offres :

L'article L1414-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'attributaire des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur est égale ou supérieure aux seuils européens (précisés en annexe du code de la commande publique selon la nature des achats), est choisi par une commission d'appel d'offres ainsi composée :

- Le Maire ou son représentant, Président de la Commission
- 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- 5 suppléants élus selon les mêmes modalités.

En accord entre les deux groupes constituant l'assemblée il est proposé de soumettre à l'élection la liste unique suivante :

### Titulaires :

Jean-Yves MARTIN, Isabelle PLAZE, Michel RAULT, Yvonnick RAULT, Emmanuel DESLANDE

### Suppléants :

Frédéric LE TIEC, Céline BINAGOT, Bertrand LE FLOCH, Denis MARC, Fernand ROBERT

Il est précisé que, lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché.

### Commission des marchés :

Par ailleurs cette commission strictement réglementée n'ayant pas compétence pour attribuer les marchés dont les montants sont inférieurs aux seuils sus-évoqués, il convient de créer une seconde commission, sur la base des dispositions de l'article L2121-22 du CGCT.

Cette commission dite "commission des marchés", ne pourra, juridiquement, attribuer ces marchés (dits "à procédure adaptée").

Elle aura pour compétence d'étudier les réponses aux appels d'offres dont l'importance le justifie et de procéder à un classement des offres pour assister le pouvoir adjudicateur dans sa prise de décision.

Il est proposé à l'assemblée que cette commission soit constituée des mêmes membres que la Commission d'Appel d'offres (avec inversion des titulaire et suppléant de la minorité).

### ***Le Conseil municipal***

- ***ELIT, à l'unanimité, La Commission d'appel d'offres dans les compositions, (titulaires et suppléants) proposées ci-dessus***
- ***FORME la Commission des marchés dans les conditions exposées ci-dessus.***

-----

## 1.2

### CONSTITUTION DE COMITES CONSULTATIFS

Par délibération du 15 juin 2020 l'assemblée a décidé du principe de création d'un certain nombre de comités consultatifs sur la base des dispositions de l'article L-2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient donc d'en désigner les membres.

Sur proposition des deux composantes politiques du Conseil municipal, il est proposé de constituer les comités suivants :

#### **Développement durable et Urbanisme**

**Président** : Daniel OGIER

**Membres** :

Groupe de la majorité (5) : Jean-François BOINET, Yvonnick RAULT, Gwenaëlle POULLAIN, Laurent TURBE, Denis MARC

Groupe de la minorité (2) : Emmanuel DESLANDE, Fernand ROBERT

Non-élus proposés par la majorité (4) : Serge DUVAL, Louis GLÂTRE, Nathalie PIETRUCCI

Non-élus proposés par la minorité (1) : Joël RIVALLAN (suppléante : Annie PIHAN)

#### **Travaux - sécurité - équipements**

**Président** : Jean-Yves MARTIN

**Membres** :

Groupe de la majorité (5) : Denis MARC, Michel RAULT, Catherine RIVIERE, Daniel OGIER, Isabelle PLAZE

Groupe de la minorité (2) : Emmanuel DESLANDE, Fernand ROBERT

Non-élus proposés par la majorité (4) : Hervé PENAULT, Patrick BERTHOMÉ, Jean-Claude RAULT, Marino PAGLIARO

Non-élus proposés par la minorité (1) : Jonathan BOUETTE (Suppléant : Joël CABARET)

#### **Enfance - jeunesse**

**Président** : Alain THORAVAL

**Membres** :

Groupe de la majorité (5) : Annick GLÂTRE, Françoise DUVAL, Laurence LE GOFF, Céline BINAGOT, Rozenn LE NAGARD

Groupe de la minorité (2) : Fabrice BOULIOU, Doriane LEFEBVRE

Non-élus proposés par la majorité (4) : Guillaume GUERRIER, Jean-Noël LE BOUCHER, Céline GUICHARD, Vinciane CATELLANO

Non-élus proposés par la minorité (1) : Sarah FLEURY (suppléant : Sébastien MORIN)

### **Culture - patrimoine - développement numérique**

**Présidente** : Christine LE MAU-ANDRIEUX

**Membres** :

Groupe de la majorité (5) : Sandrine KERGADALLAN, Karelle RAFFRAY-LAGADOU, Céline BOUTRUCHE, Frédéric LETIEC, Bertrand LE FLOCH

Groupe de la minorité (2) : Doriane LEFEBVRE, Pascale RIMAURO

Non-élus proposés par la majorité (4) : Sylvie BERGONZOLI, Nicolas MAINE, Marie-Annick PRIGENT, Frédéric RAFFRAY

Non-élus proposés par la minorité (1) : Patricia LE BORGNE (suppléant Lionel BRIEUC)

### **Sport - vie associative - animation**

**Présidente** : Catherine RIVIERE

**Membres** :

Groupe de la majorité (5) : Emmanuel VIALETTE, Frédéric LE TIEC, Denis MARC, Françoise DUVAL, Christine LE MAU-ANDRIEUX

Groupe de la minorité (2) : Fabrice BOULIOU, Pascale RIMAURO

Non-élus proposés par la majorité (4) : Sylvia VERDIER, Sylvain GOURANTON, Jean-Yves LANOË, Vincent GOUPIL

Non-élus proposés par la minorité (1) : Laurent BOINAUD (suppléant : Ludovic ANDRIEUX)

### **Communication - Citoyenneté - Démocratie participative**

**Président** : Frédéric LE TIEC

**Membres** :

Groupe de la majorité (5) : Catherine RIVIERE, Karelle RAFFRAY-LAGADOU, Céline BOUTRUCHE, Emmanuel VIALETTE, Gwenaëlle POUILLAIN

Groupe de la minorité (2) : Pascale RIMAURO, Doriane LEFEBVRE

Non-élus proposés par la majorité (4) : Sylvie JOLIVOT, Nicolas MAINE, Dominique LE LAOUENAN, Bastien JOLIVOT, (suppléante Lydie HAMON)

Non-élus proposés par la minorité (1) : Mireille LE COUSTOMER

### **Attractivité**

**Présidente** : Isabelle PLAZE

**Membres** :

Groupe de la majorité (5) : Laurence LE GOFF, Céline BINAGOT, Laurent TURBE, Alain THORAVAL, Catherine RIVIERE

Groupe de la minorité (2) : Fernand ROBERT, Fabrice BOULIOU

Non-élus proposés par la majorité (4) : Jérôme PICOT, Jean-Luc JEGARD, David LOQUIN, Jean-Marc ANDRIEUX

Non-élus proposés par la minorité (1) : Ludovic ANDRIEUX

## Commission paritaire "Marché de plein air"

**Présidente** : Isabelle PLAZE

**Membres** :

Groupe de la majorité (5) : Catherine RIVIERE, Alain THORAVAL, Sandrine KERGADALLAN, Laurent TURBE, Céline BOUTRUCHE

Groupe de la minorité (2) : Fabrice BOULIOU, Doriane LEFEBVRE

Autres participants (désignations ultérieures) :

Non-élus : commerçants non sédentaires (8 maximum) :

Comité d'animation (1) :

Association des commerçants (1) :

## Restauration scolaire

**Président** : Alain THORAVAL

**Membres** :

Groupe de la majorité (2) : Frédéric LE TIEC, Laurence LE GOFF

Groupe de la minorité (1) : Doriane LEFEBVRE

Non-élus : 2 parents par école (désignations ultérieures) - 2 élèves par école (CM1 - CM2)

***Le Conseil municipal,***

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- ***VALIDE ces propositions et constitue ces 9 comités consultatifs dans les conditions exposées ci-dessus.***

## 1.3

### **DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT A.L.E.C.**

Le Maire informe le Conseil de l'adhésion en cours de la commune à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc.

Cette association, fondée en 2010 par les EPCI composant le Pays de Saint-Brieuc, met en œuvre quatre missions principales :

- L'information, la sensibilisation et le conseil aux particuliers, notamment grâce à l'Espace Info Energie (EIE) et aux plateformes de la rénovation de l'habitat ;
- La lutte contre la précarité énergétique au travers du Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) ;
- Le suivi énergétique du patrimoine communal et l'accompagnement des collectivités à la maîtrise de l'énergie (dispositif de Conseil en Energie Partagé, CEP) ;
- L'accompagnement à la définition, à l'animation et à la mise en œuvre de politiques territoriales de transition énergétique et de lutte contre le dérèglement climatique.

Le service de Conseil en énergie partagé a pour objectif d'aider les communes adhérentes à une bonne gestion de leurs consommations d'énergie :

- en établissant un bilan énergétique du patrimoine, actualisé tous les ans, grâce à un suivi des factures ;
- en identifiant les dérives de consommation et les équipements les plus énergivores ;

- en formulant des préconisations d'optimisation, d'amélioration ou de travaux permettant de réduire la consommation énergétique ;
- en accompagnant la commune dans ses choix et dans ses projets (construction de nouveaux équipements, travaux sur le patrimoine existant), pour apporter des idées, des conseils, et des analyses.

Cinq conseillers thermiciens assurent ce service pour l'ensemble des collectivités adhérentes sur le territoire, d'où l'intitulé « Conseil en énergie partagé ». La mission de CEP bénéficie par ailleurs de cofinancements apportés par l'Agglomération, par le Syndicat départemental d'énergie, l'ADEME et la Région Bretagne (soutien à la création de poste).

Suite aux élections municipales et à l'installation du Conseil municipal intervenue le 23 mai 2020, la commune doit désigner l'élu référent à l'Agence locale de l'énergie et du climat.

***Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

***DESIGNE M. Jean-Yves MARTIN, Adjoint au Maire, comme élu référent, représentant la commune et interlocuteur privilégié de l'ALEC pour les réflexions et travaux en matière d'efficacité énergétique, de lutte contre le dérèglement climatique, d'amélioration de l'habitat et de lutte contre la précarité énergétique.***

- ***DONNE mandat à l'Agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Saint-Brieuc pour agir en son nom et pour son compte dans la mise en place des espaces clients et la consultation des données de consommations et de dépenses d'énergie et d'eau, relatives aux établissements propriétés de la collectivité auprès des fournisseurs d'énergie (gaz, fioul, électricité, carburants, etc...) et d'eau.***
- ***AUTORISE l'ALEC du Pays de Saint-Brieuc à procéder à la collecte, à la visualisation et au traitement de ces données, sous réserve que ces données conservent leur caractère confidentiel et ne fassent pas l'objet de transmission à des tiers, de quelque manière et sur quelque support que ce soit.***
- ***S'ENGAGE à prendre les mesures nécessaires pour réunir et transmettre les factures de consommation d'énergie des bâtiments communaux, et à faciliter le travail du Conseiller en énergie partagé, afin de pouvoir établir un bilan énergétique du patrimoine communal.***
- ***PREND NOTE de la nécessité d'associer systématiquement le Conseiller en énergie partagé pour les projets actuels et à venir de la commune, et demande qu'une information soit faite auprès des Services Techniques de la commune,***

***MANDATE le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier***

## 2.1

### **MARCHES DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE** **AVENANT n°2 AU LOT n°4**

Dans le cadre du marché de travaux signé avec l'entreprise ART CAMP pour le lot n° 4 – BEFFROI-CROIX-COQ-PARATONNERRE, il est prévu la dépose et la repose du paratonnerre existant fixé sur le coq. Afin de profiter de la présence des échafaudages, il est proposé de remplacer la pointe de ce paratonnerre ce qui permettra de bénéficier d'une nouvelle garantie décennale.

Le devis proposé par l'entreprise, et validé par la maîtrise d'œuvre, s'élève à 840,00 € HT, soit une plus-value de 2,47 % par rapport au montant de 34 020,00 € HT du marché de base, augmenté de l'avenant n° 1.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE les travaux supplémentaires demandés à l'entreprise ART CAMP pour le remplacement de la pointe du paratonnerre du clocher, pour une plus-value au marché de 840,00 € HT.**

**AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de l'entreprise ART CAMP, titulaire du lot n° 4 – BEFFROI-CROIX-COQ-PARATONNERRE, et portant le montant de celui-ci à la somme de 34 860,00 € HT, soit une plus-value de 840,00 € HT.**

-----

## **2.3**

### **PLAN DE RELANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – APPEL A PROJETS**

Afin d'aider à la reprise des activités économiques lourdement impactées par la crise sanitaire que nous traversons, l'Assemblée Départementale a décidé d'engager un Plan de Relance sous la forme d'un Fonds d'investissement exceptionnel à destination des communes, doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros pour la période 2020 – 2021.

Ce plan de relance s'adresse aux projets nouveaux des communes, d'un montant inférieur à 200 000 € HT, et pour lesquels le Conseil Départemental pourrait attribuer une subvention pouvant atteindre 50 000 € par projet.

Dans ce cadre, la commune s'est positionnée afin de proposer l'aménagement d'un premier tronçon d'une piste cyclable sécurisée reliant la Croix Bertrand au quartier des Villes Hervé. Cette piste à double sens, d'une longueur de 1500 ml et d'une largeur minimale de 2,50 ml, serait réalisée en enrobé et séparée de la voie par des bordures défensives en béton. Elle pourrait être réalisée sur l'assiette actuelle de la voie communale, sans emprise sur les parcelles privées, en canalisant le fossé.

Le coût de ce premier tronçon d'une longueur de 760 ml, du rond-point des Grandes Pâtures à la route de la Barre, est estimé à 172 000,00 € HT, la participation du Conseil Départemental s'élèverait à 25%, soit 43 000 €.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE le projet d'aménagement d'une piste cyclable sécurisée entre la Croix Bertrand et le quartier des Villes Hervé.**
- **DECIDE l'aménagement d'un premier tronçon de ce projet, entre le rond-point des Grandes Pâtures et la route de la Barre, sur une longueur de 760 ml et pour un coût estimé à 172 000,00 € HT, et l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de ce projet au Budget Primitif 2021.**
- **SOLLICITE du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, dans le cadre de son Plan de relance engagé en juillet 2020, une subvention de 43 000 €, soit 25 % du montant estimé de ce projet.**

## 2.4

### LIAISONS DOUCES : TRONÇON VILLES HERVÉ - CROIX-BERTRAND

#### Demande d'aide de l'Etat au titre de la D.S.I.L.

La municipalité, dans le cadre de son programme de mandature a souhaité développer le réseau de déplacements doux de la commune, reliant notamment les principaux quartiers.

La liaison entre les Villes Hervé et la Croix Bertrand constitue un volet prioritaire dans la programmation de ce dispositif.

Le projet d'aménagement d'un premier tronçon de cheminement vient d'être approuvé, par délibération du 14 septembre 2020.

Il consiste en l'aménagement d'une piste cyclable et piétonnière, à double sens, d'une longueur de 1500 ml et d'une largeur minimale de 2,50 ml, en enrobé et séparée de la voie par des bordures défensives en béton.

Le coût de ce premier tronçon d'une longueur de 760 ml, du rond-point des Grandes Pâtures à la route de la Barre, est estimé à 172 045,00 € HT.

Cette opération peut être proposée au financement de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qui cible notamment, dans son appel à projet, ceux concourant à la transition écologique et singulièrement au "développement de nouvelles solutions de transport".

Nature des dépenses	Montant
Travaux (Maîtrise d'œuvre communale)	172 045 €
Total	172 045 €
Nature des recettes	Montant
DSIL (55% maximum)	94 625 €
Conseil départemental (25 % maximum - en attente de décision)	43 011 €
Autofinancement et emprunt : (20 %)	34 409 €
Total	172 045 €

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité.**

- **SOLLICITE Monsieur le Préfet pour l'attribution d'une participation de l'Etat au financement du cheminement doux "Villes Hervé - Croix Bertrand, 1<sup>er</sup> tronçon", au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.) pour le montant défini ci-dessus ;**
- **AUTORISE le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions utiles à la mise en œuvre de cette demande et à signer les documents correspondants.**

-----



## 2.5

### RESTAURATION DE L'EGLISE Demande d'aide de l'Etat au titre de la D.S.I.L.

Par délibération du 13 mai 2020, le Conseil Municipal a validé la demande déposée auprès de l'état pour obtenir un financement des travaux de restauration de l'église au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Cette demande ayant fait l'objet d'un refus, il est proposé à l'assemblée de la renouveler au titre la "préservation du patrimoine public historique et culturel", thématique ciblée par l'appel à projets 2020 relatif à la part exceptionnelle de la DSIL et à la relance des territoires.

Le nouveau plan de financement intègre les coûts définitifs issus des marchés de travaux. Il s'organise ainsi :

Nature des dépenses	Montant
Travaux	1 138 766 €
Tranche ferme : Restauration de la tour-clocher	285 149€
1 <sup>ère</sup> Tranche optionnelle : Restauration façades charpente, couverture situées à l'est de l'édifice (transept - chevet)	419 676 €
2 <sup>ème</sup> Tranche optionnelle : Restauration façades charpente, couverture situées à l'ouest de l'édifice (nef)	433 941 €
Honoraires maîtrise d'œuvre et BET	115 324 €
Total	1 254 090 €
Nature des recettes	Montant
<b>Subvention D.E.T.R. 2020 :</b>	171 629 €
Subvention DSIL 2020 sollicitée (30 % du coût travaux)	341 630 €
Autofinancement et emprunt :	740 831 €
Total	1 254 090 €

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **SOLLICITE Monsieur le Préfet pour l'attribution d'une participation de l'Etat au financement de la restauration de l'église Saint-Aubin, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.) pour le montant défini ci-dessus ;**
- **AUTORISE le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions utiles à la mise en œuvre de cette demande et à signer les documents correspondants.**

-----

## 3.1

### CONTENEURS ENTERRES POUR LA COLLECTE DES DECHETS – PARTICIPATION FINANCIERE DE SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

Par délibération en date du 20 mars 2017, le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la commune au groupement de commande pour la fourniture et la pose de conteneurs enterrés pour la collecte des déchets.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé de soutenir financièrement les communes pour la mise en place de ces conteneurs à raison de 2 220 € par colonne installée.

La commune d'Yffiniac souhaite réaliser l'aménagement d'un nouveau site sur le Parvis Sainte Anne, équipé de 4 colonnes, soit une participation financière de Saint-Brieuc Armor Agglomération de 8 880 €.

Les modalités administratives et financières de versement de ce soutien sont fixées par une convention à intervenir entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et la commune.

***Le Conseil Municipal,***

***Après en avoir délibéré,***

- ***AUTORISE le Maire à signer la convention fixant les modalités de soutien financier de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour l'installation de conteneurs enterrés.***

-----

## **3.2**

### **DECISION MODIFICATIVE N°1-2020**

Compte tenu, à la fois de la crise sanitaire du COVID-19 et des arrêts maladie de plusieurs agents communaux, Il s'avère nécessaire de modifier les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif 2020, pour le budget principal de la commune.

Je vous propose d'examiner les ajustements qui figurent dans le document joint en annexe.

La décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de **130 000 €**.

***Le Conseil municipal,***

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions)***

- ***ADOpte la Décision modificative n° 1 du budget 2018 détaillée en annexe à la présente délibération.***

-----

## **4.1**

### **ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

#### **Ecole maternelle**

Suite au décès en août 2019 d'un agent titulaire occupant les fonctions d'ATSEM à l'école maternelle, une déclaration de vacance d'emploi avait été effectuée à la bourse de l'emploi du Centre de gestion de la fonction publique territoriale afin de pourvoir ce poste par la nomination d'un agent titulaire.

Or, compte tenu de l'éventualité d'une suppression de classe sur le groupe scolaire et pour faire face à la vacance de cet emploi, le poste avait été pourvu par le recrutement d'un agent contractuel pour l'année scolaire 2019-2020.

Le nombre de classes en maternelle n'étant plus remis en question, une nouvelle procédure de recrutement a été lancée conformément à la fiche de poste, à savoir emploi à temps complet sur le cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux ou des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

La candidature d'un agent exerçant ses fonctions au sein de la Maison de la petite enfance ayant été retenue, la nomination sur le poste aura lieu par voie de mutation interne.

Cet agent étant titulaire du grade d'Adjoint technique territorial, il sera proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs par :

- la suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- la création d'un poste d'Adjoint technique à temps complet

Cette modification de poste a été présentée au Comité technique le 4 septembre 2020 et a recueilli un avis favorable, à l'unanimité des 2 collègues.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VALIDE ces propositions de suppression et de création de postes,**
- **AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions**

-----

## 4.2

### **AVANCEMENT DE GRADE**

#### **DETERMINATION DES RATIOS « PROMUS – PROMOUVABLES »**

Conformément à la Loi du 19 février 2007, le conseil municipal est amené à fixer chaque année, après avis du comité technique, les ratios « promus – promouvables » pour tout avancement de grade, puis à modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Considérant qu'un agent a réussi l'examen professionnel d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe lui permettant d'être nommé au grade supérieur, les membres du comité technique, lors de sa séance du 4 septembre 2020, ayant donné, à l'unanimité des 2 collègues, un avis favorable au taux proposé :

Grades d'avancement par filière	EFFECTIFS		
	Promouvable	Ratio (%)	Promu
<b><i>Filière Animation</i></b>			
<i>Suite réussite examen professionnel</i>			
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	100	1

Si ce ratio d'avancement est retenu, il sera proposé à l'assemblée de se prononcer sur la modification de poste suivante :

Service / Grade	Effectif grade	Modification	Date d'effet	Nouvel effectif
<b>Animation</b>				
Adjoint d'animation ppal 2 <sup>ème</sup> classe TC	6	+ 1	01/10/2020	7
Adjoint d'animation TC	2	-1	01/10/2020	1
<b>Total promotion :</b>		<b>1</b>		

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOpte le ratio proposé ;**
- **APPROUVE le nouveau tableau des effectifs ci-annexé.**

-----

## **DELEGATIONS**

*(Décisions relevant de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales et prises en application de la délibération du Conseil municipal du 15 juin 2020)*

### **Marchés à Procédure adaptée - Exécution du budget 2020**

- ✓ Achat copieurs mairie : Konica-Minolta (Langueux) pour 8.702,40 €
- ✓ Renouvellement serveur informatique : Cyllène (Plérin) 7.197,60 €
- ✓ Remplacement 2 lave-vaisselles restaurant scolaire : IGC22 pour 58 996,62 € TTC
- ✓ Structures de jeux Croix Bertrand : Synchronicity pour 6 432,00 € TTC
- ✓ Structure de jeux ALSH : MECO MANCHEC pour 25 209,84 € TTC
- ✓ Bac dégraisseur restaurant scolaire : RENAULT TP pour 10 140,00 € TTC
- ✓ Entretien installations chauffage (4 ans) : HERVE THERMIQUE pour 39 061,63 € TTC

**Le Conseil municipal PREND ACTE de ces informations.**

---